VILLE DE
LORIENT

FICHE MISSION :
AGENT D'ENTRETIEN DES LOCAUX

Cadre statutaire - **Catégorie :** C - **Filière :** Technique - **Cadre d'emplois :** Adjoints techniques territoriaux	**Cotation RIFSEEP** C3	**Temps de travail** Temps non complet 10h hebdomadaire

Situation fonctionnelle - **Référent hiérarchique** - **Positionnement**	Coordonnateur d'entretien des locaux et/ou responsable du site entretenu Vous pouvez faire partie d'une équipe d'agents d'entretien ou travaillez en autonomie.
Relations fonctionnelles - **Internes**	Echanges avec les agents des services et avec les autres membres de l'équipe
Mission principale	**Vous procédez à l'entretien des bâtiments administratifs ou locaux techniques des différents sites à la charge du service.** **Vous participerez à la préparation et au service lors d'événements organisés par la collectivité.**
Activités du poste	**Nettoyage des locaux** Remettre les locaux en état de propreté avec les techniques adaptées Respecter les consignes d'hygiène, de sécurité, d'usage des produits et matériels Détecter les anomalies ou dysfonctionnements et les signaler Organiser méthodiquement son travail en fonction du planning et des consignes données **Tri et évacuation des déchets courants** Ravitailler les distributeurs (papier, savon…) Répartir les différents déchets dans les conteneurs adaptés - Changer les sacs-poubelles **Entretien courant** Vérifier et contrôler l'approvisionnement en matériel et produits (quantité et qualité) Procéder à l'entretien du matériel et des machines après usage ***Participer à toute activité technique et logistique rendue nécessaire par les besoins du service***
Compétences requises	Bonne condition physique (port de charge possible) Bonne connaissance des produits et matériels de nettoyage, des techniques et méthodes de nettoyage et d'entretien des locaux - Connaissance des règles d'hygiène spécifiques aux locaux nettoyés - Connaissance des règles de sécurité au travail Aptitude et motivation pour le travail en équipe Sens de la propreté Grande discrétion, réserve et sérieux obligatoires Capacité à être autonome et respecter les consignes Sens du service au public